Pages : 1/5



Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008 Révision : 30/09/2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du produit : <u>MATINE SP2022</u>

. Emploi de la substance / de la préparation : Préparation

. Producteur / Fournisseur : FERRURES ET PATINES

2, rue Paul Rohmer 67200 STRASBOURG Tél: 03 90 20 46 70 Fax: 03 90 20 46 79

info@ferrures.com

. Service chargé des renseignements : Laboratoire

Renseignement en cas d'urgence : ORFILA Tél : +33(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

Principaux dangers:



F Facilement inflammable

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.

R11 Facilement inflammable

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Composition / informations sur les composants

. Caractéristique chimique

. **Description**: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:			
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	Ethanol F; R11	50-100%	
CAS: 141-78-0 EINECS: 205-500-4	Acétate d'éthyle Xi; F; R11 R36 R66 R67	2.5-10%	

Indications complémentaires: Pour le libellé des Phrases de risque citées, se référer au Ch. 16

4. Premiers secours

- . Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- . *Après contact avec les yeux* : Rincer les yeux sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- . Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . *Après inhalation excessive* : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.



Fiche de données de sécurité

Date d'édition : 17/10/2008 Révision : 30/09/2008

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit : MATINE SP2022

(suite de la page 1)

Pages : 2/5

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- *Moyen d'extinction approprié* : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- Equipements spéciaux de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- . Les précautions individuelles : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . *Mesures pour la protection de l'environnement* : Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- . *Méthodes de nettoyage* : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage

- . Manipulation:
- . **Précautions à prendre pour la manipulation** : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- . **Prévention des incendies** : Tenir à l'abri des sources d'inflammation Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- . Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- . *Autres indications sur les conditions de stockage*: Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- . Equipement de protection individuelle
- . *Mesures générales de protection et d'hygiène :* Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire**: N'est pas nécessaire.
- . Protection des mains :



Gants de protection en caoutchouc.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008 Révision : 30/09/2008

Nom du produit : MATINE SP2022

Acétate d'éthyle

(Suite de la page 2) Limites d'exposition :					
Ethanol	VME Valeur momentanée	9500 mg/m3	5000 ppm		
	VME à long terme	1900 mg/m3	1000 ppm		

9. Propriétés physique et chimique

Forme: Liquide

VME

. *Couleur*: Selon désignation produit

Odeur :CaractéristiquePoint de fusion :Non déterminéPoint d'ébullition :Non déterminé

Point d'inflammation (éclair): -1°C
Température d'inflammation: 425°C

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif, toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former

1400mg/m3

400 ppm

Limite d'explosion inférieure : 3,5 Vol %
Limite d'explosion supérieure : 15,0 Vol %
Pression de vapeur à 20°C : 59 hPa
Densité à 20°C: 0,838 g/cm3

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Pas ou peu miscible

Teneur en solvants organiques: 77,6%
VOC (CE): 77,59%

10. Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Réactions dangereuse** : Aucune réaction dangereuse connue.
- . *Produits de décomposition dangereux* : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation :
 - o De la peau : Pas d'effets d'irritation.
 - o Des yeux : Pas d'effets d'irritation
- . Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- . *Indications toxicologiques complémentaire* : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : IRRITANT.

12. Informations écologiques

. *Indications générale* : En général non polluant.



Pages : 4/5

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008 Révision : 30/09/2008

Nom du produit : MATINE SP2022

(suite de la page 4)

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

- . **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser dans les égouts
- Emballages non nettoyés :
- **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train – transfrontalier):

Classe ADR/RID: 3 (F1) Liquides inflammables.

Code Danger: 33
N°ONU: 1993
Groupe d'emballage: II
Etiquette de danger: 3

Désignation du produit : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.; (éthanol,

ACETATE D'ETHYLE), disposition spéciale 640D

Quantités limitées (LQ): LQ4 Catégorie de transport: 2 Code de restriction en tunnels: DIE

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG:

N° ONU:

1993

Label:

Groupe d'emballage:

No EMS:

Polluant marin:

Non

Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol, ETHYL

ACETATE)

. Transport aérien ICAO-TI et ITA-DGR :

Classe ICAO/IATA: 3
N° ID ONU: 1993
Groupe d'emballage: II

Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol, ETHYL

ACETATE)

15. Informations réglementaires

. Marquage selon les directives CEE:

Le Produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales.

2004/73/CE; 2006/8/CE

(suite page 5)





Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008 Révision : 30/09/2008

Nom du produit : MATINE SP2022

(suite de la page 4)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



F Facilement inflammable

Phrases R:

R11 Facilement inflammable

Phrases S:

S02 Conserver hors de portée des enfants

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette

S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux

16. Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Rappel des phrases R portées au paragraphe 3 :

R11 Facilement inflammable R36 Irritant pour les yeux

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges